



POUVOIR – ELECTIONS PARTIELLES

devant parvenir au siège de l'Association
par courrier (226, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris)
ou par courriel : à info@serviralumni.com,

avant le lundi 16 décembre 2024 minuit.

Je, soussigné(e) :

Cycle de formation :

Promotion :

☐ déclare être à jour de ma cotisation annuelle à l'Association SeRViR.

☐ ne pourrai venir voter physiquement aux élections partielles organisées lors de l'Assemblée générale du mardi 17 décembre 2024.

☐ donne pouvoir de me représenter et de voter en mes lieu et place à un autre membre de l'Association SeRViR, à jour de sa cotisation, présent lors de l'Assemblée Générale du mardi 17 décembre 2024.

Tout électeur qui recourt au vote par procuration a intérêt à indiquer le nom de trois mandataires.

	Nom	Prénom	Promotion
Mandataire 1			
Mandataire 2 (en cas d'empêchement du mandataire 1)			
Mandataire 3 (en cas d'empêchement du mandataire 2)			

« **Toute procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire.** Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de **trois mandataires potentiels**. Sous peine de nullité, **le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel** ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. **Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien** » (article 5 des statuts).

Date et signature précédées
de la mention manuscrite
"BON POUR POUVOIR"